

# Éco-conception et recyclage

## Éco-conception



Tous les luminaires fabriqués par Ludec groupe Se'lux sont conçus selon les règles de l'Éco-Conception. Ainsi, LUDEC valide ses choix de conception et réalise l'analyse du cycle de vie de ses luminaires à l'aide du logiciel EIME de la société CODDE VERITAS. Les profils environnementaux de ses produits, P.E.P. seront disponibles sur demande progressivement.

C'est pourquoi LUDEC et Se'lux ont toujours eu le souci de n'utiliser que des matériaux nobles dans la conception de leurs solutions d'éclairage.

Les corps et les châssis des luminaires sont en fonderie d'aluminium qui offre les meilleures garanties de solidité et la plus grande facilité de recyclage (l'aluminium est 100 % recyclable).



ALUMINIUM  
100 % recyclable

Nous n'utilisons les matériaux plastiques que dans les cas d'absolue nécessité par exemple, pour la réalisation de vasques pour les luminaires décoratifs (utilisation de Polycarbonate, Méthacrylate de Méthyle ou Acrylique « choc »).

**Conformément à la directive Européenne – RoHS – les luminaires LUDEC Se'lux n'utilisent pas de matériaux interdits :**

- plomb<sup>(1)</sup>
- mercure<sup>(2)</sup>
- chrome Hexavalent
- cadmium<sup>(3)</sup>
- ignifuges à base de diphényle polybromé PBB
- ignifuges à base d'éther diphényle polybromé PBDE

## Recyclage

Soucieux de la problématique environnementale, LUDEC groupe Se'lux a décidé d'obtenir la certification ISO 14 001. Les démarches et la formation ont débuté et la certification devrait être obtenue mi 2011.

LUDEC groupe Se'lux applique les règles Européenne DEEE concernant le recyclage de produits en fin de vie.

### Pour les lampes



LUDEC ne vend que des lampes achetées à des fabricants adhérents de la société RECYLUM.

Cette société assure la gestion commune de la collecte et du traitement des lampes à décharge en fin de vie selon les directives Européennes.

Conformément à la législation en cours LUDEC paie et répercute à ses clients les taxes correspondant à cette problématique.

### Pour l'usine

LUDEC réalise un tri sélectif de l'ensemble de ses déchets industriels aux fins de recyclage et broie ses déchets papier et carton.

### Pour les luminaires



La filière Éclairage associée aux Fabricants de matériel d'Éclairage de secours, d'équipement de régulation et d'équipement électronique de sécurité a décidé de créer une filière de collecte et de recyclage pour les produits issus de ses fabrications.

Cette filière DEEE PRO gérée par RECYLUM sera en service courant 2010. LUDEC a décidé d'adhérer à cette filière dès sa création.

Plus de 200 points de collecte seront créés sur le territoire français, dans lesquels les clients pourront déposer leurs DEEE « Éclairage ». Ils seront ensuite collectés et traités dans des centres spécialisés et agréés. Le recyclage des équipements électriques permet de préserver les ressources naturelles et d'éviter tout risque de pollution.

À cette fin, LUDEC remplit ses obligations relatives à la fin de vie des luminaires qu'il met sur le marché, en finançant la filière de recyclage dédiée aux DEEE Pro qui les reprend gratuitement.

(Plus d'informations sur [www.recylum.com](http://www.recylum.com)).

(1) plomb (sauf éventuellement dans les soudures à point de fusion élevé ou dans certains verres de lampe).

(2) mercure (sauf éventuellement dans certaines lampes).

(3) cadmium (sauf éventuellement dans certains contacts électriques).